



collectif poitevin
d'ailleurs nous sommes d'ici

Après son adoption à l'assemblée il arrive le 6 juin à la commission des lois du sénat. C'est un texte dangereux. Il induira un grave recul des droits des personnes étrangères en France. La mobilisation contre son adoption s'amplifie.

Retrait du projet de loi «asile immigration»

De toutes parts, ce texte est critiqué : Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, HCR (Agence des Nations Unies pour les Réfugiés), Défenseur des Droits, Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, Contrôleure générale des lieux de privation de liberté, Barreau de Paris, association des juges de l'asile, syndicats, juristes, universitaires. C'est d'ailleurs ce que dénoncent les salariés de l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) et de la CNDA (Cour nationale du droit d'asile) qui ont fait grève contre ce projet. C'est également ce que veulent dénoncer les salariés de la Cimade qui appellent à la grève le 6 juin.

Le gouvernement affirme que ce texte allie «humanité» et «efficacité». Il n'en est rien. Ce texte est avant tout répressif : il vise à sanctionner, enfermer, expulser et bannir avec plus de dureté les personnes étrangères.

Plusieurs mesures seront très préjudiciables aux droits des demandeurs d'asile et personnes migrantes comme :

- ✓ l'augmentation de 45 à 90 jours, de la durée possible d'enfermement dans les centres de rétention administrative,
- ✓ la diminution du délai de recours de 30 à 15 jours devant la Cour Nationale du Droit d'Asile,
- ✓ la réduction de 120 à 90 jours du délai pour déposer une demande d'asile,
- ✓ le passage de 16h à 24h de la durée de retenue

administrative, sans avocat.

- ✓ Les personnes sont réparties de manière contrainte dans les régions françaises.
- ✓ Les personnes ayant fait une demande de réexamen ou en provenance d'un pays dit « d'origine sûr » pourront recevoir une OQTF (obligation à quitter le territoire) avant la fin de l'examen de leur demande.
- ✓ L'usage de la visioconférence est banalisé.
- ✓ L'entrée irrégulière sur le territoire est pénalisée, les interdictions de retour et les assignations à résidence facilitées et multipliées...

C'est le renforcement de la logique de contrôle, de tri, et d'expulsion déjà mise en œuvre par le Gouvernement.

Les forces de police harcèlent les migrants, y compris les mineurs, qui arrivent en France, même dans la neige, comme c'est le cas à la frontière italienne (vallée de la Roya, Briançonnais...), détruisent ou confisquent leurs affaires, les frappent et les gazent comme à Calais ou comme à la Porte de La Chapelle.

Tous ces obstacles, toutes ces barrières ne feront que renforcer les souffrances des migrant-es, les laissant à la merci des passeurs.

En refusant d'enregistrer les demandes d'asile ou de prendre les mineurs sous sa protection, l'État foule aux pieds ses engagements internationaux. Et Les citoyenEs qui viennent en aide aux migrants sont poursuivis pour délit de solidarité !

ensemble, résistons à bras ouverts
Rassemblement mercredi 6 juin, 18h, palais de justice